Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20260918-PV133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

BUREAU DU CASDIS

SEANCE DU **18 SEPTEMBRE 2026**

P.V. n° 133
Dossier n° 1 : Demande d'autorisation de signer une convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, la Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne et la Paierie départementale de Seine-et-Marne

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-27,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne – PV n° 147-4-2 en date du 22 juin 2026 relative aux délégations attribuées au Bureau par le Conseil d'administration,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne, relatif à la demande d'autorisation de signer une convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, la Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne et la Paierie départementale de Seine-et-Marne,

Décide à l'unanimité,

- **De m'autoriser à signer la convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, la Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne et la Paierie Départementale de Seine-et-Marne** ;

- **De dire que le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne est habilité, pour et par délégation, à la signer en mon nom.**

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU